

Le développement de l'Est parisien passe-t-il par l'ACTEP ?

Publié le 16 novembre 2011 par C.Dubois

Le Conseil général du Val de Marne a voté lundi 14 novembre la transformation du statut de l'ACTEP (Association des collectivités territoriales de l'Est parisien) de simple association à syndicat mixte d'études. Une nouvelle étape visant à renforcer les moyens de cette structure créée en 2000 par une quinzaine de communes du Val de Marne et de la Seine Saint Denis (de Champigny au Sud à Bondy au Nord et de Charenton à l'Ouest à Gournay à l'Est) ainsi que leurs conseils généraux, pour défendre la cause de l'Est parisien dans les grands projets de développement économique et urbains, à commencer par le SDRIF (Schéma directeur régional d'Ile de France : <http://94.citoyens.com/2011/grand-paris-le-sdrif-dans-les-starting-blocks.30-09-2011.html>).

Depuis 2000, le contexte a évolué, tant du point de vue externe avec le concept de plus en plus affirmé de Grand Paris avec notamment le nouveau projet de métro périphérique du Grand Paris Express qu'en interne avec le départ de quasiment toutes les communes de Seine Saint Denis dont certaines (Bagnole, Romainville, Noisy le Sec, Montreuil sous Bois et Bondy) se sont regroupées au sein d'une intercommunalité, Est Ensemble. Le Conseil général de Seine Saint Denis ne figurera pas non plus dans la nouvelle structure.

A ce stade, le vote de ce nouveau statut de l'ACTEP a donc été l'occasion pour les Conseillers généraux de dresser un bilan de cette structure et de s'interroger sur son rôle à venir.

Côté bilan, les élus ont rappelé le rôle joué par l'association dans la création du lycée international de Noisy le Grand – Bry sur Marne et le projet de transport de petite couronne avec Orbival, même si comme l'ont rappelé certains, Orbival a davantage pris son envol par lui-même que via l'ACTEP. Concernant la branche Est du futur métro périphérique, on ne peut du reste pas dire que le Val de Marne et la Seine Saint Denis aient fait jeu commun puisque deux tracés se sont retrouvés en concurrence durant le débat public (<http://94.citoyens.com/2011/le-grand-paris-express-ne-resout->

pas-les-rivalites-dans-lest-parisien.27-01-2011.html). Malgré tout, « *l'ACTEP a permis de mettre en valeur un territoire qui était jusqu'à présent un peu oublié* », a résumé le président du Conseil général, Christian Favier.

Prochains défis : schéma de cohérence territoriale, mutation de l'A4, Cluster...

Concernant l'avenir, Jacques JP Martin, maire UMP de Nogent sur Marne et également président de Paris Métropole, a souhaité que cette structure puisse travailler à un schéma d'aménagement territorial départemental, alors que plusieurs Contrats de développement territoriaux (CDT, contrats passés entre collectivités et l'Etat pour développer l'urbanisme autour des futures gares : <http://94.citoyens.com/2011/grand-paris-17-projets-pour-une-centaine-de-villes-lances-avant-fin-2012.07-09-2011.html>) se dessinent à Noisy Champs, Villiers Bry Champigny, **Neuilly sur Marne, Rosny, Nogent Le Perreux, Fontenay...** « *Le préfet de région parle de schéma de cohérence territoriale, il serait bien que l'ACTEP aille dans ce sens.* »

Parmi les autres grands projets évoqués : la transformation de l'Autoroute A4 en boulevard urbain ou encore le Cluster développement durable avec l'Université de Créteil et Marne la Vallée.

Abstention des écologistes et élus de Saint Maur des Fossés

Votée par les élus de droite comme de gauche, cette évolution a malgré tout suscité quelques abstentions du côté des écologistes, qui trouvent cette structure trop hybride, ni association ni intercommunalité, et se sont interrogés sur la place qu'avait y tenir un département. Les élus la ville de Saint Maur des Fossés qui n'adhère pas à l'ACTEP, en désaccord sur certains projets comme le TVM ou le devenir de la Marne se sont également abstenus. « *Le débat actuel sur la simplification des structures devrait plutôt nous faire réfléchir à la suppression de l'ACTEP* », a en outre souligné Jacques Leroy, conseiller général UMP et maire adjoint de Saint Maur.

Site Internet de l'ACTEP : <http://www.actep.fr/>